

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_04_15

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » : ADOPTION

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2024 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2023	602 995,65 €	140 856,08 €	743 851,73 €
Affectation au financement de l'investissement	0,00 €		0,00 €
Recettes 2024	3 317 788,45 €	735 955,93 €	4 053 744,38 €
Dépenses 2024	2 142 396,68 €	879 752,40 €	3 022 149,08 €
Résultat avant report	1 175 391,77 €	- 143 796,47 €	1 031 595,30 €
Résultat de clôture 2024	1 778 387,42 €	- 2 940,39 €	1 775 447,03 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 1 778 387,42 €,
- un déficit de la section d'investissement de 2 940,39 €,
- un résultat global excédentaire de 1 775 447,03 €.

En tenant compte d'un solde de restes à réaliser de 324 497,27 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 327 437,66 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE le déficit d'investissement de 2 940,39 € au compte 001,

APPROUVE les reports de dépenses d'investissement pour 541 697,27 € et de recettes d'investissement pour 217 200,00 €, conformément à l'état des restes à réaliser,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 327 437,66 €, pour couvrir le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser,

REPORTE l'excédent de fonctionnement de 1 450 949,76 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
